

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 novembre 2019

Un guide pour bâtir les futures places du Grand Paris

Le 28 novembre, la Société du Grand Paris et Île-de-France Mobilités ont publié l'ouvrage *Places du Grand Paris, principes de conception des espaces publics du Grand Paris Express*. Cet ouvrage, à la fois pratique et théorique, a vocation à développer une culture commune pour la conception des espaces publics du Grand Paris Express.

La Société du Grand Paris et Île-de-France Mobilités, en tant que financeurs des espaces publics intermodaux autour des gares du Grand Paris Express, se doivent d'être garants de leur qualité de traitement. Afin de compléter le travail de programmation des espaces publics et équipements d'intermodalité en cours, cet ouvrage permettra de guider chaque territoire dans la conception des 68 futures places des gares. Cela au travers de 40 principes d'aménagements mais aussi d'une feuille de route qui orienteront les maîtres d'ouvrage dans les différentes phases du projet (le choix du concepteur, les travaux, la mise en service, la gestion).

Au-delà de ces outils opérationnels, trois grandes ambitions structurent le référentiel :

- La continuité : les places seront dans le prolongement de l'existant et feront le lien entre la ville et l'infrastructure de transports ;
- La disponibilité : pour des espaces publics accessibles à tous, faisant cohabiter les usages et les fonctions ;
- L'évolutivité : permettant d'adapter les espaces publics au temps long de la ville et aux changements.

Les places du Grand Paris Express seront plus que de simples lieux de passage dédiés aux transports. Elles seront les espaces emblématiques de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement mais aussi des respirations, des espaces de vie adaptés aux usages, modulables et intégrés dans leur environnement, que l'utilisateur aura plaisir à investir dans son parcours quotidien. Les gares du Grand Paris Express et leurs espaces publics seront les lieux de convergence entre usagers et habitants. C'est donc à partir de chaque projet que la Société du Grand Paris et Île-de-France Mobilités jugeront du respect des ambitions portées et octroieront les subventions pour se faire.

Lancée en mars 2017, la réflexion a été confiée à une équipe pluridisciplinaire, conduite par l'agence d'architecture et d'urbanisme TVK réunissant des experts et des professionnels de l'aménagement et de la mobilité¹. Le modèle d'insertion urbaine et paysagère des gares du Grand Paris Express porté dans cet ouvrage est le fruit d'une réflexion partagée avec des territoires, des partenaires institutionnels et en continuité avec les démarches locales en cours.

« Avec cet ouvrage, la Société du Grand Paris et Île-de-France Mobilités marquent l'importance de créer une culture commune dans la réalisation des espaces publics du Grand Paris. D'abord parce que les futures places du Grand Paris seront le trait d'union entre les 68 nouvelles gares et la ville et que les habitants devront pouvoir se les approprier. Ensuite et surtout parce que ces places soutiendront les mutations urbaines des quartiers de gare du Grand Paris Express, des sites qui porteront le potentiel maximum pour réussir l'acte II du Grand Paris : celui de l'immobilier et du logement. »

Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

« En marquant les villes dans lesquels elles s’inscrivent, les nouvelles gares du métro francilien seront davantage que de simples lieux de passage dédiés aux transports. Elles seront aussi les espaces emblématiques de la mise en œuvre d’une politique d’aménagement et d’intermodalité exemplaire conduite par la Région et par Île-de-France Mobilités pour répondre à l’urgence des enjeux climatiques et environnementaux en réduisant les îlots de chaleur et en développant des espaces végétalisés. De plus, en donnant envie aux franciliens d’abandonner progressivement la voiture particulière au profit des transports en commun, ces nouvelles gares participeront également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules. »

Laurent Probst, directeur général d’Île-de-France Mobilités

Pour consulter l’ouvrage, suivez ce lien :

[Places du Grand Paris, principes de conception des espaces publics du Grand Paris Express](#)

¹ TVK (architecte urbaniste mandataire), TN+ (paysagiste), Soline Nivet (mise en récit, conceptualisation), Ville Ouverte (usages et méthodes de co-conception), Géraldine Texier-Rideau (historienne), Antoine Fleury (géographe), Étienne Ballan (sociologue), ON (concepteur lumière), RR&A (expert mobilité et intermodalité), Franck Boutté Consultants (environnement), Yes We Camp (démarches de projets transitoires).

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l’entreprise publique créée par l’État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d’Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d’infrastructure et d’aménagement d’Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l’aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

À propos d’Île-de-France Mobilités

Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des mobilités durables dans l’ensemble de la région, financera le fonctionnement du Grand Paris Express ainsi que les rames de métros qui y circuleront. Elle sera garante de la fiabilité et de la qualité de service des nouvelles lignes. Pour préparer la mise en service, elle veille à ce que les nouvelles gares en construction soient parfaitement intégrées au réseau de transport en commun actuel pour permettre aux Franciliens de passer aisément d’un mode à l’autre (métro, train, tram, bus, vélo...) et de gagner du temps dans leurs correspondances.

Contacts presse :

Société du Grand Paris : Jérémie Huppenoire - jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18

Guy-Arnaud Behiri – gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr - 06 98 82 79 40

Île-de-France Mobilités : Sébastien Mabilie - sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr - 06 15 39 21 58